



## Communiqué de presse

Pour publication immédiate

### **Une décision arbitrale touchant 13 000 économistes du gouvernement fédéral leur accorde une hausse salariale entre 5,3 % et 9%**

**OTTAWA, le 13 juillet 2012** – L'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) a reçu le 12 juillet une décision arbitrale touchant ses 13 000 membres du groupe EC et qui prévoit une augmentation salariale totale entre 5,3 % et 9% pour une convention collective de trois ans.

La décision arbitrale donne aux membres EC de l'ACEP un ajustement salarial de 1,75 % rétroactif au 22 juin 2011; de 1,5 % rétroactif au 22 juin 2012; une augmentation d'échelon de 3,45 % qui sera ajouté le 22 juin 2013 au sommet des huit échelles salariales EC; et un ajustement salarial de 2,0 %, également en vigueur le 22 juin 2013. L'ACEP estime que 70 % de ses membres du groupe EC vont recevoir cette augmentation d'échelon en juin 2013.

La décision arbitrale confirme également une tendance quant aux règlements récents survenus aux tables de négociation en acceptant la proposition de l'employeur de mettre fin à l'accumulation des années de service en ce qui concerne l'indemnité de départ pour les démissions volontaires ou départs à la retraite.

Le groupe EC compte 13 000 économistes et analystes des services de sciences sociales qui travaillent au sein des ministères et agences gouvernementales. Ils conseillent le gouvernement sur les politiques publiques.

*« Les attentes sont faibles dans tout le secteur public, en fait partout au Canada, explique le négociateur de l'ACEP, Claude Danik, alors que le gouvernement actuel et ses représentants ont démontré leur incapacité fondamentale à composer avec les faits et à s'attaquer aux enjeux de manière professionnelle. La percée de l'ACEP en ce qui concerne les iniquités salariales doit être considérée comme une victoire significative pour nos membres EC car c'est un résultat juste. C'est aussi un résultat satisfaisant pour la population canadienne puisque c'est un règlement juste et équitable. »*

*« Les membres EC ont été patients et ont démontré leur confiance envers l'ACEP, ajoute le président de l'Association, Claude Poirier. L'équipe de négociation du groupe EC n'a pas été intimidée par le refus de l'employeur de répondre aux enjeux qu'elle a soulevés à la table de négociation. Le personnel de l'ACEP et les conseillers juridiques de la firme Sack Goldblatt Mitchel ont effectué, comme toujours, un travail remarquable. J'aimerais les remercier d'avoir obtenu un résultat qui, s'il n'est pas parfait, résout en partie des iniquités salariales que nous allons encore une fois soulever lors de la prochaine ronde de négociation. »*

La décision arbitrale est finale et exécutoire. Elle prend effet le 12 juillet 2012. Ces changements à la convention collective du groupe EC s'ajoutent aux articles ratifiés durant la médiation et à ceux entérinés par l'ACEP et le Conseil du Trésor à la table de négociation. Un résumé des changements à la convention collective du groupe EC sera publié la semaine prochaine sur le site web de l'ACEP.

La [décision arbitrale](#) peut être téléchargée sur le site web de l'ACEP.

*L'ACEP représente quelque 13 000 économistes et employés en sciences sociales qui conseillent le gouvernement sur les politiques publiques, 1 000 traducteurs, interprètes, terminologues qui assurent le visage bilingue du gouvernement et 85 analystes et adjoints de recherche à la Bibliothèque du Parlement.*

-30-

**Renseignements :** Pierre Lebel, relations avec les médias  
613-236-9181 ou cel. 613-889-1027  
[plebel@acep-cape.ca](mailto:plebel@acep-cape.ca)